

# Doucet rééduque les Lyonnais : les gaufres et le vin chaud interdits à la Fête des Lumières

écrit par Jules Ferry | 9 décembre 2021





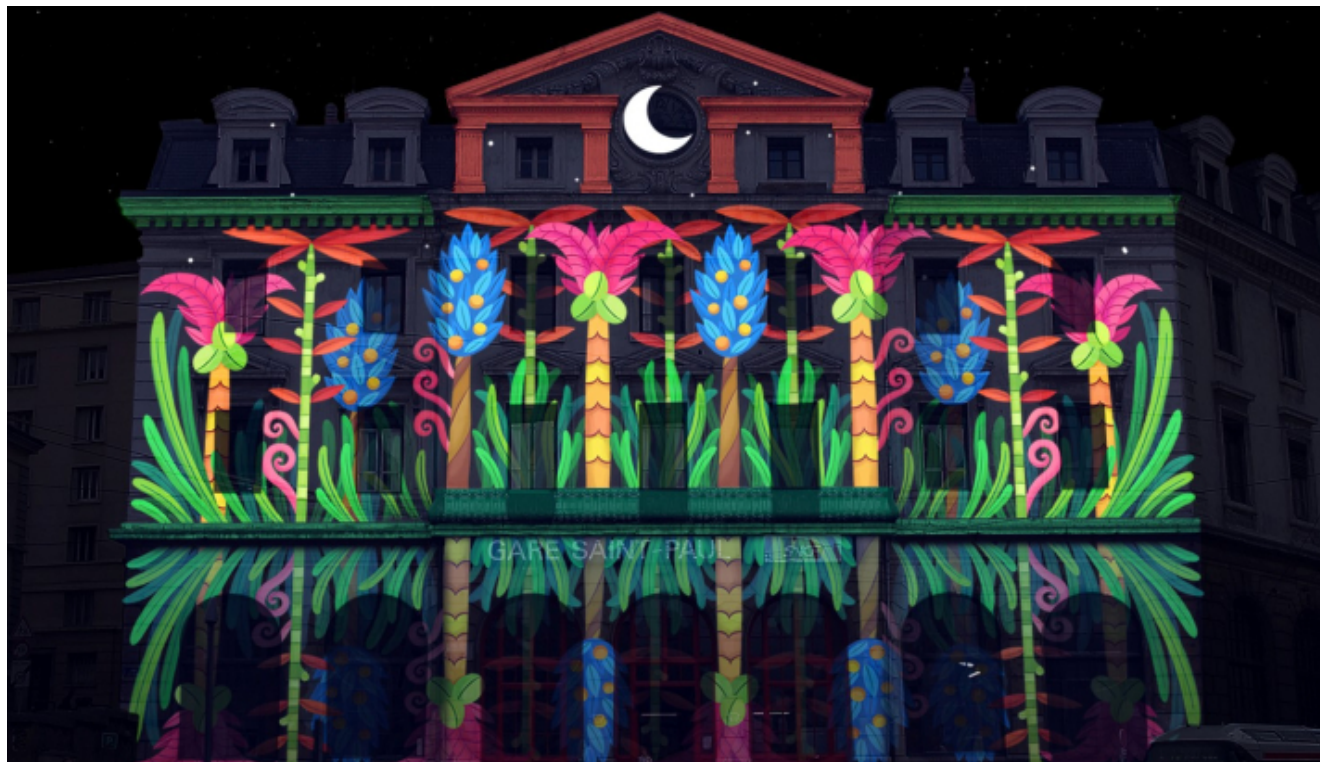
Décidément, ils veulent pourrir le Noël des Français à coup de chicanes et de restrictions infantilisantes, sous couvert de « sécurité sanitaire », pour surveiller si les quidams portent bien le masque en extérieur !

**Fini le vin chaud !**

*Les premières traces de **vin chaud** remontent à l'empire romain, en l'an 20 après J-C, où il portait le nom de *Conditum Paradoxum*. Pour le fabriquer, les Romains mettaient*

du miel à bouillir dans du **vin**, puis y étaient ajoutés des épices (poivre, laurier, safran), et des dattes.

**Edition 2021 : la Gare Saint Paul comme là-bas, dis !**



**La jeune création investit les façades de la gare Saint Paul : quatre jeunes artistes du Video Mapping European Center présentent chacun une œuvre qui évoque l'imaginaire, le voyage, l'émotion, l'environnement, avec le **dépaysement en toile de fond**. Source : [Mairie de Lyon](#)**

**Pas de gaufres ni de crêpes de Noël mais le croissant bien connu ...**



Faites confiance à l'islam...  
liberation.fr



Présidentielle Politique International CheckNews Culture Idées et Dél

Accueil / Opinions

TRIBUNE

## Faites confiance à l'islam des Lumières!



Concernant les fêtes telles que Noël, le jour de l'an et d'autres événements liés aux différentes festivités religieuses comme païennes, les savants disent qu'il n'est pas permis d'y participer ou de les fêter – quand même la personne fait cela en le désapprouvant.



## ***Bienvenue à Lyon !***

Pendant toute la Fête des Lumières, produits alimentaires et boissons de tout type, par des commerces ambulants sera prohibée de 18 heures à 2 heures du matin, pendant toute la période de la Fête des Lumières.

**Fête des Lumières : vente et consommation de boissons et de nourriture interdites sur la voie publique sur la Presqu'île de Lyon**

**Fin le vin chaud.** Du 8 au 12 décembre, un périmètre sanitaire encadrera les festivités de la Fêtes des Lumières à Lyon. La consommation de produits alimentaires et de boissons de tout type, par des commerces ambulants sera prohibée de 18 heures à 2 heures du matin, pendant toute la période de la Fête des Lumières.

Toute la Presqu'île, de la place Ampère à Croix Paquet, ainsi que les quartiers de Saint-Jean et de Saint-Paul sont concernés par ces mesures. Un périmètre très défini concerne également le Parc de la Tête d'Or ainsi que le parc Sergent Blandan, qui accueillent aussi des animations cette année.

**Autre mesure restrictive : la consommation de denrées alimentaires et de boissons (alcoolisées ou non) sera interdite sur tout le périmètre. Une décision qui s'accompagne « logiquement du port du masque obligatoire sur**

**la zone définie**», indique le préfet du Rhône Pascal Mailhos.

Effectivement, « **consommer sur la voie publique impliquerait d'enlever le masque** », justifie Pascal Mailhos. Les contrevenants se verront alors infliger une amende de **135 euros**.

Périmètres sanitaires concernés par les mesures restrictives, annoncées par la préfecture du Rhône, ce mardi 7 décembre

**Le maire de Lyon Grégory Doucet et le préfet du Rhône Pascal Mailhos ont tous les deux appelé au « sens des responsabilités de chacun » pour « passer une belle Fête des Lumières ».**

<https://www.lyoncapitale.fr/actualite/lyon-vente-et-consommation-de-boissons-et-denrees-alimentaires-interdits-sur-la-voie-publique-en-presqu-ile-pendant-la-fete-des-lumieres>

### **Tradition versus prohibition**



**Boisson phare des marchés de Noël, le vin chaud est essentiellement consommé en Europe.** Suivant les pays, il est nommé différemment, et consommé en plus ou moins grande quantité. Cette boisson est énormément consommée dans les pays scandinaves, et plus particulièrement en Suède et au Danemark, où il est nommé respectivement Glögg et Gløgg (termes signifiant « vin chauffé » dans chacune des langues). En Allemagne, comme dans la plupart des pays Germaniques, il est essentiellement consommé sous le nom de Glühwein. Ce mot vient d'un dérivé de l'allemand « glühen », signifiant briller, et de « wein », signifiant vin. **En France, il était appelé autrefois « vin à la Française », et était confectionné avec de la cannelle.** Cette boisson était servie dans beaucoup d'auberges au 19ème siècle, et a même traversé les Alpes, où il s'est répandu en Italie sous le nom de « vin brûlé » (prononcé à la Française).